Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mardi 25 novembre 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 14
Procuration(s) : 7
Absent(s) : 5
Nombres de votants : 21
Votes pour : 21
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 14 novembre 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0288

Portant modification de la délibération n°DL_CP2025_0045 relative à la mise en place de la tarification applicable au futur réseau de transports en commun du département de Mayotte

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Ali OMAR, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Madame Bibi CHANFI donne pouvoir à Monsieur Madi Moussa VELOU,
Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Nadjima SAID,
Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ali OMAR,
Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU,
Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur El Anrif HASSANI,
Madame Soihirat EL HADAD donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI,
Madame Hélène POLLOZEC donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU

Conseillers départementalaux absents :
Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN

Secrétaire de séance désignée :
Madame Nadjima SAID

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1, L. 1411-4 et L.3312-4 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code des transports ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE

Vu la délibération n°DL_2021_0203 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2025_0024 du 25 mars 2025 relative au Budget Primitif 2025 du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant : le rapport n°2025-02816 Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Considérant : l'avis de la Commission Administration Générale, Transport et Transition Ecologique en date du 21 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1: d'approuver la nouvelle tarification annexée à la présente délibération, qui s'applique à tous les exploitants du réseau de lignes régulières de transports en commun organisées par le Département, présentes et futures ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à effectuer toute démarche et prendre toute décision utile à l'exécution de la délibération ;

Article 3 : la présente délibération entre en vigueur au 1er janvier 2026 ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental



Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

ANNEXE - GRILLE TARIFAIRE 2026

PROFILS

Profil	Descriptif	Politique tarifaire*
Enfant - 4 ans	0-4 ans	Gratuit
Enfant	5-10 ans	-50%
Jeune	11-18 ans	-30%
Etudiant	Sur présentation d'une carte étudiant	-30%
Scolaire	Sur présentation d'une carte scolaire	Gratuit (barge) si établissement OU résidence sur Petite-Terre
Sénior	+65 ans	-30%
Tarif solidaire	Demandeur d'emploi, bénéficiaire AAH	-50%

GRILLE TARIFAIRE RESEAU TERRESTRE

	BUS Grande-Terre			
Profils	**Ticket unitaire**	**Carnet 10**	**Abt mensuel**	**Abt annuel**
Général	2,00 €	17,00 €	50,00 €	450,00 €
Enfant (5-10 ans)			25,00 €	225,00 €
Jeune (11-18 ans)			35,00 €	315,00 €
Etudiant			35,00 €	315,00 €
Senior (+65 ans)			35,00 €	315,00 €
Tarif Solidaire			25,00 €	225,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE

Profils	BUS Petite-Terre			
	Ticket unitaire	Carnet 10	Abt mensuel	Abt annuel
Général	1,00 €	8,50 €	25,00 €	225,00 €
Enfant (5-10 ans)			13,00 €	117,00 €
Jeune (11-18 ans)			18,00 €	162,00 €
Etudiant			18,00 €	162,00 €
Senior (+65 ans)			18,00 €	162,00 €
Tarif Solidaire			13,00 €	117,00 €

GRILLE TARIFAIRE BARGES

Profils	Barge seule			
	Ticket unitaire	Carnet 10	Abt mensuel	Abt annuel
Général	0,50 €	8,50 €	25,00 €	225,00 €
Enfant (5-10 ans)			13,00 €	117,00 €
Jeune (11-18 ans)			18,00 €	162,00 €
Etudiant			18,00 €	162,00 €
Senior (+65 ans)			18,00 €	162,00 €
Tarif Solidaire			13,00 €	117,00 €
Abo service STM			0,00 €	0,00 €
Abo retraité STM			0,00 €	0,00 €

	Barge – 2 roues motorisées	
	2 roues < 125cc	2 roues > 125cc
Ticket unitaire	3,00€	3,00 €
Carnet 10	25,00€	25,00€
Abonnement mensuel	75,00€	75,00€

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE

	Barge – Véhicules				
	VL	Utilitaire < 3,5t	Utilitaire > 3,5t < 15t	PL entre 15t et 26t	PL > 26t
Ticket unitaire	7,00 €	15,00 €	30,00€	40,00€	50,00€
Carnet 10	60,00 €	140,00 €	290, 00€	390,00 €	490,00 €
Carnet 50	300,00 €	700,00 €	1 450,00 €	1 950, 00€	2 450,00€

GRILLE TARIFAIRE NAVETTES MARITIMES

	Navette maritime			
Profils	Ticket unitaire	Carnet 10	Abt mensuel	Abt annuel
Général	2,00 €	17,00 €	50,00 €	450,00 €
Enfant (5-10 ans)			25,00 €	225,00 €
Jeune (11-18 ans)			35,00 €	315,00 €
Etudiant			35,00 €	315,00 €
Senior (+65 ans)			35,00 €	315,00 €
Tarif Solidaire			25,00 €	225,00 €

GRILLE TARIFAIRE RESEAU COMPLET (TERRESTRE + BARGE + MARITIME)

	Réseau complet (BUS GT + BUS PT + Barge + Navette maritime)	
Profils	Abt mensuel	Abt annuel
Général	75,00 €	675,00 €
Enfant (5-10 ans)	38,00 €	342,00 €
Jeune (11-18 ans)	53,00 €	477,00 €
Etudiant	53,00 €	477,00 €
Senior (+65 ans)	53,00 €	477,00 €
Tarif Solidaire	38,00 €	342,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE

AMENDES

Tout contrevenant, s'expose à des sanctions sous forme d'amendes qu'il faudrait payer sur place. Celles-ci sont fixées comme suit :

Amendes – Billetterie

Catégorie	Non validation	Titre non valable	Sans titre de transport	Paiement immédiat
Voyageur	5,00 €	38,00 €	38,00 €	20,00 €
Véhicule motorisé	5,00 €	100,00 €	100,00 €	-

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE
ID : 976-229850003-20250325-DL2503250045-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mardi 25 mars 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 17
Procuration(s) : 6
Absent(s) : 3
Nombres de votants : 23
Votes pour : 23
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mercredi 12 mars 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0045

Portant sur la tarification applicable au futur réseau de transports en commun du Département de Mayotte

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 08h30, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC,
Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU,
Madame Echati ISSA donne pouvoir à Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE,
Madame Farianti MDALLAH donne pouvoir à Monsieur El Anrif HASSANI,
Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI,
Madame Nadjima SAID donne pouvoir à Madame Rosette

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Zamimou AHAMADI, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Bibi CHANFI

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1, L. 1411-4 et L.3312-4 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code des transports ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_2021_0203 relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données à sa Commission permanente ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE
ID : 976-229850003-20250325-DL2503250045-DE

Considérant : le rapport n°2025-02324 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant : l'avis de la Commission Administration Générale, Transport et Transition Ecologique en date du 18 mars 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la tarification annexée à la présente délibération, qui s'applique à tous les exploitants du réseau de lignes régulières de transports en commun organisées par le Département, présentes et futures ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération ;

Article 3 : la présente délibération entre en vigueur au 1er juin 2025 ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et affichage et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE
ID : 976-229850003-20250325-DL2503250045-DE

ANNEXE - GRILLE TARIFAIRE 2024

PROFILS

Profil	Descriptif	Politique tarifaire*
Enfant - 4 ans	0-4 ans	Gratuit
Enfant	5-10 ans	-50%
Jeune	11-18 ans	-30%
Etudiant	Sur présentation d'une carte étudiant	-30%
Scolaire	Sur présentation d'une carte scolaire	Gratuit (barge) si établissement OU résidence sur Petite-Terre
Sénior	+65 ans	-30%
Tarif solidaire	Demandeur d'emploi, bénéficiaire AAH	-50%
Tarif professionnel	Personnel actif	-10%

GRILLE TARIFAIRE RESEAU TERRESTRE

	BUS Grande-Terre			
Profils	**Ticket unitaire**	**Carnet 10**	**abt mensuel**	**abt annuel**
Général	2,00 €	17,00 €	50,00 €	450,00 €
Enfant (5-10 ans)			25,00 €	225,00 €
Jeune (11-18 ans)			35,00 €	315,00 €
Etudiant			35,00 €	315,00 €
Senior (+65 ans)			35,00 €	315,00 €
Tarif Solidaire			25,00 €	225,00 €

	BUS Petite-Terre			
Profils	**Ticket unitaire**	**Carnet 10**	**abt mensuel**	**abt annuel**
Général	1,00 €	8,50 €	25,00 €	225,00 €
Enfant (5-10 ans)			13,00 €	117,00 €
Jeune (11-18 ans)			18,00 €	162,00 €
Etudiant			18,00 €	162,00 €
Senior (+65 ans)			18,00 €	162,00 €
Tarif Solidaire			13,00 €	117,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE

Reçu en préfecture le 08/04/2025
ID : 976-229850003-20250325-DL2503250045-DE

GRILLE TARIFAIRE BARGES

	Barge seule			
Profils	Ticket unitaire	Carnet 10	abt mensuel	abt annuel
Général	1,00 €	8,50 €	25,00 €	225,00 €
Enfant (5-10 ans)			13,00 €	117,00 €
Jeune (11-18 ans)			18,00 €	162,00 €
Etudiant			18,00 €	162,00 €
Senior (+65 ans)			18,00 €	162,00 €
Tarif Solidaire			13,00 €	117,00 €
Abo service STM			0,00 €	0,00 €
Abo retraité STM			0,00 €	0,00 €

	Barge – 2 roues motorisées	
	2 roues < 125cc	**2 roues > 125cc**
Ticket unitaire	3,00€	3,00 €
Carnet 10	25,00€	25,00€
Abonnement mensuel	75,00€	75,00€

	Barge – Véhicules				
	VL	**Utilitaire < 3,5t**	**Utilitaire > 3,5t < 15t**	**PL entre 15t et 26t**	**PL > 26t**
Ticket unitaire	7,00 €	15,00 €	37,50 €	50,00 €	61,00 €
Carnet 10	60,00 €	140,00 €	342,50 €	445,00 €	550,00 €
Carnet 50	300,00 €	650,00 €	1620,00 €	2102,50 €	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251125-DL2511250288-DE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250325-DL2503250045-DE

GRILLE TARIFAIRE NAVETTES MARITIMES

	Navette maritime			
Profils	**Ticket unitaire**	**Carnet 10**	**abt mensuel**	**abt annuel**
Général	2,00 €	17,00 €	50,00 €	450,00 €
Enfant (5-10 ans)			25,00 €	225,00 €
Jeune (11-18 ans)			35,00 €	315,00 €
Etudiant			35,00 €	315,00 €
Senior (+65 ans)			35,00 €	315,00 €
Tarif Solidaire			25,00 €	225,00 €

GRILLE TARIFAIRE RESEAU COMPLET (TERRESTRE + BARGE + MARITIME)

	Réseau complet (BUS GT + BUS PT + Barge + Navette maritime)	
Profils	**abt mensuel**	**abt annuel**
Général	75,00 €	675,00 €
Enfant (5-10 ans)	38,00 €	342,00 €
Jeune (11-18 ans)	53,00 €	477,00 €
Etudiant	53,00 €	477,00 €
Senior (+65 ans)	53,00 €	477,00 €
Tarif Solidaire	38,00 €	342,00 €